

**2024-22**

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MERCREDI 18 OCTOBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit octobre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mr HAMON Xavier, Maire

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux **le 09 octobre 2023**.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie **le 09 octobre 2023**.

**Présents** : HAMON Xavier, CARREE Kévin, JEHANNO Anne-Cécile, COLLIN Adeline ; LEBON Christine, LE POTIER Jacques, COJAN Daniel, BURLOT Alain ; LE BOUDEC Isabelle, LE HELLOCO Laëtitia, EVANO Jacques, TAILLARD Michel

**Absents ayant donné pouvoir** : TILLY Florent pouvoir à X. HAMON, ROBIN Julien pouvoir à D. COJAN

**A été nommé secrétaire** : Jacques EVANO

Le procès-verbal de la séance du 13 Septembre 2023 a été adopté

### **2023-10-58 PROJET SALLE MULTIFONCTIONS**

Monsieur Le Maire présente les propositions de variantes établies par le Cabinet FRAERE dans le prolongement de la commission Travaux en date du 18 Septembre dernier.

En effet, il a été demandé aux architectes de proposer des sources d'économies pour le projet sans que les modifications à intervenir soient de nature à modifier le projet proposé, ou ne remettent en question les gains énergétiques qui seront réalisés, qui pour mémoire garantissent l'éligibilité du dossier aux différentes subventions sollicitées.

Après en avoir échangé, les membres du conseil municipal ont décidé de retenir :

- les variantes en moins-value proposées à l'exception des N° 4 et 5
- l'option « sanitaires au R+1 ».

Au regard de ces modifications, le montant prévisionnel des travaux s'élèverait à 750 550 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- **DECIDE** de valider les moins-value et option comme mentionnés ci-dessus
- **DECIDE** de valider le projet de salle multifonctions pour un montant prévisionnel de 750 550 € HT
- **CHARGER** Mr Le Maire de l'exécution de la présente délibération

## 2023-10-59 PROJET SALLE MULTIFONCTIONS – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le plan de financement de la salle multifonctions actualisé au regard des modifications demandées au cabinet FRAERE afin de maîtriser l'enveloppe financière du projet, telle que proposée dans le tableau ci-dessous :

Coût du projet (en €)		Recettes (en €)		
Acquisition bâtiments	42 158,00 €	État ( DETR - DSIL - Fonds Vert )	306 656,00 €	38,68%
Travaux	750 550,00 €	Région – BVEB	125 000,00 €	15,77%
		Région (autre fonds)	- €	0,00%
		Département	73 240,00 €	9,24%
		EPCI (fonds de concours)	50 000,00 €	6,31%
		Fonds Européens	- €	0,00%
		Autofinancement	237 812,00 €	30,00%
<b>TOTAL HT</b>	<b>792 708,00 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>792 708,00 €</b>	<b>100%</b>
Honoraires	63 898,00 €	Autofinancement	66 966,00 €	
Diagnostics Energétiques	3 068,00 €			
<b>TOTAL HT ( honoraires inclus )</b>	<b>859 674,00 €</b>	<b>TOTAL HT ( honoraires inclus)</b>	<b>859 674,00 €</b>	<b>100%</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de solliciter des dotations de l'ETAT ( DETR – DSIL – Fonds Verts ) à hauteur de 306 656 €, soit 38.68 % du financement,
- **DECIDE** de solliciter une subvention au titre du dispositif « Bien Vivre en Bretagne » auprès de la Région Bretagne pour un montant de 125 000 €, soit 15.77% du financement,
- **DECIDE** d'affecter les 73 240 € de Contrat de Territoire notifiés par le Département des Côtes d'Armor au projet, soit 9.24% du financement,
- **DECIDE** de solliciter les deux fonds de concours attribués aux communes de Loudéac Communauté Bretagne Centre au titre du « Dispositif d'accompagnement aux Communes »
- **CHARGER** Mr Le Maire de l'exécution de la présente délibération et de solliciter lesdites subventions auprès des différents financeurs.

## 2023-10-59 VENTES FONCIER – LOTISSEMENT CLOS DU VERGER

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal présents que deux terrains du lotissement « Le Clos du Verger » ont trouvé acquéreurs :

- Mr Valentin LE GORREC et Mme Mylène RIO souhaitent acquérir le lot N°4 d'une superficie de 770 m<sup>2</sup> au prix de 11 565 €,
- Mme Marine MENGUY souhaite acquérir le terrain N°5 d'une superficie de 982m<sup>2</sup> au prix de 14 730 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- **DECIDE** de valider les ventes des terrains n°4 et 5 du Lotissement « Le Clos du Verger » au prix de 15€ le m<sup>2</sup>, frais de notaire à la charge des acquéreurs,
- **CHARGER** Mr Le Maire ou un Adjoint au Maire de l'exécution de la présente délibération en l'autorisant à la signature des différentes actes et pièces administratives nécessaires à la vente.

## 2023-10-59 DESTRUCTION NIDS DE FRELONS – REMBOURSEMENT ADMINISTRES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal présents qu'à la demande d'administrés de la commune, des nids de Frelons asiatiques ont été détruits sur leur propriété.

Conformément à l'engagement pris en collaboration avec Loudéac Communauté Bretagne Centre, la Commune de LE QUILLIO va procéder au remboursement des administrés ayant réglé leur facture. La commune se fera ensuite rembourser de 50 % par l'EPCI en fin d'année.

Il convient donc de procéder au remboursement des frais engagés :

- Madame Christine LEBON, domiciliée au Four pour un montant de 40€,
- Madame Martine PERSEHAYE, domiciliée à Kerivalan pour un montant de 40€,
- Monsieur et Madame DROUYER, domiciliés à Bôlu, pour un montant de 40€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- **DECIDE** de valider les remboursements tels que susmentionnés
- **CHARGER** Mr Le Maire de l'exécution de la présente délibération en l'autorisant à la signature des différentes pièces administratives.

### Liste des délibérations

2023-10-58 PROJET SALLE MULTIFONCTIONS

2023-10-59 PROJET SALLE MULTIFONCTIONS – DEMANDE DE SUBVENTIONS

2023-10-60 VENTES FONCIER – LOTISSEMENT CLOS DU VERGER CDG 22

2023-10-61 DESTRUCTION NIDS DE FRELONS – REMBOURSEMENT ADMINISTRES

HAMON Xavier		LE POTIER Jacques		LE HELLOCO Laëtitia	
TAILLARD Michel		EVANO Jacques		COJAN Daniel	
TILLY Florent	Donne pouvoir à X. HAMON	BURLLOT Alain		LEBON Christine	
ROBIN Julien	Donne pouvoir à D. COJAN	JEHANNO Anne-Cécile		LE BOUDEC Isabelle	
COLLIN Adeline		CARREE Kévin			